



AVIS DE COURSE

Régate Internationale KIDIBUL CUP CAP D'AGDE

OPTIMIST

Centre Nautique du Cap d'Agde
Du Mardi 27 au Samedi 31 octobre 2020

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÉGLES :

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017-2020.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE [DP] :

Les bateaux devront arborés la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, le Code de publicité World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS :

- 3.1 La régata est ouverte à :
 - Tous les bateaux conformes aux règles de jauge de la classe Optimist.
 - Tous les coureurs de niveau 3 fédéral avéré, nés de 2006 à 2011.
 - Aux coureurs de nationalité étrangère selon les mêmes critères d'âge.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant la procédure d'inscription en ligne à l'URL suivante <http://centrenautique-capdagde.com/kidibul-cup-capdagde2020/>

- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent être en mesure de présenter au moment de leur inscription :
- La licence 2020 de type "Compétition".
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
 - L'adhésion à la Promotion Optimist 2020, **qui atteste du dépôt sur le site POP** des documents suivants :
 - L'autorisation parentale POP 2020 (modèle sur le site de la POP : http://promotion-optimist.fr/docs/Autorisation_parentale_POP_2020.pdf).
 - Les pages 1 et 2 du livret IODA **correspondant au bateau déclaré sur l'épreuve** (concordance entre coureur et propriétaire du bateau).
- 3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
 - Une autorisation parentale.
- 3.5 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site : <http://centrenautique-capdagde.com/kidibul-cup-capdagde2020/>
Le formulaire sera disponible à partir du 1^{er} mars 2020.

4. CATÉGORIES :

- Minimes / Cadets : coureurs nés en 2009, 2008, 2007 et 2006.
- Benjamins : coureurs nés en 2010 et 2011.

5. DROITS À PAYER :

- 5.1 Les droits requis sont les suivants :
- Tarif réduit de 120 € jusqu'au 6 septembre 2020.
 - Plein tarif de 140 € à compter du 7 septembre 2020 jusqu'au 11 octobre 2020, Fin des inscriptions le 11 octobre 2020 minuit.
- 5.2 À partir du troisième enfant d'une même famille, l'inscription du troisième enfant et des suivants est minorée de 50% (valable sur le tarif en fonction de la date d'inscription).
- 5.3 Conditions de remboursement :
En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.
- 5.4 Moyens de paiement : chèque à l'ordre de SODEAL, virement bancaire ou VAD en CB.

Coordonnées bancaires :

Domiciliation : BPS HERAULT LOZERE ENTRE - 00354

Code banque : 16607

Compte N° 38121764883

IBAN : FR76 1660 7002 4338 1217 6488 387

Code Guichet : 00243

Clé : 87

BIC : CCBPFRPPPPG

6. QUALIFICATION ET FINALE :

- 6.1 S'il y a plus de 80 coureurs dans une catégorie, la régata pourra se dérouler en poules qualificatives et finales.
La phase de qualification durera alors au moins deux jours, et que 4 courses au moins aient été validées pour l'ensemble des groupes.
La phase finale durera au moins une journée.
- 6.2 Cette répartition du premier jour se fera sur la base du classement national publié 48h avant le premier jour de l'épreuve.
Les coureurs étrangers seront répartis de façon aléatoire.
- 6.3 Tous les groupes Minimes courent la phase qualificative sur le même rond.
- 6.4 Pour la phase finale, le dernier groupe Minime pourra courir sur le rond des Benjamins.

7. PROGRAMME :

Lundi 26 octobre 2020	de 14h à 18h	Confirmation des inscriptions
Mardi 27 octobre 2020	de 9h à 18h de 14h à 17h à 18h	Confirmation des inscriptions Diverses animations proposées par le Centre Nautique du Cap d'Agde. Cérémonie d'Ouverture officielle avec présentation des équipes par pays.
Mercredi 28 octobre 2020	à 10h à 12h	Réunion entraîneurs. 1er signal d'avertissement - courses à suivre.
Jeudi 29 octobre 2020	à 11h	1er signal d'avertissement - courses à suivre.
Vendredi 30 octobre 2020	à 11h	1er signal d'avertissement - courses à suivre.
Samedi 31 octobre 2020	à 10h30	1er signal d'avertissement - courses à suivre.

Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.
Palmarès et cérémonie de clôture, dès que possible après les courses du samedi 31 octobre 2020.

Une course promotionnelle, ouverte à la seule catégorie des Benjamins, pourra être organisée si et seulement si, elle ne pénalise pas le bon déroulement des courses officielles :

- Le signal d'avertissement de cette course sera donné à la suite de la dernière course du jour.
- Cette course sera hors compétition, c'est-à-dire faisant l'objet d'un classement et de pénalités ne comptant pas pour l'épreuve.
- Cette course fera l'objet d'une information spécifique.

8. JAUGE :

- 8.1 À la confirmation d'inscription, chaque coureur devra présenter :
- **La version papier**, complétée, de sa déclaration de jauge (modèles disponibles sur le site de la POP, <http://promotion-optimist.fr/fr/pages/Jauge/>).
 - Son gilet et son sifflet.

8.2 Des contrôles de jauges pourront être organisés pendant toute la durée de la compétition.

9. INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Affichées selon la prescription fédérale.
- Disponibles en version électronique, au plus tard le premier jour de l'épreuve, à l'adresse suivante : <http://centrenautique-capdagde.com/kidibul-cup-capdagde2020/>.

10. LIEUX :

La zone de course est située côté plage Richelieu et côté Est de la digue du port (voir carte marine en annexe).

11. LES PARCOURS :

Les parcours à effectuer sont de type trapèze IODA avec porte.

12. SYSTEME DE PÉNALITÉ :

La RCV 44.1 est modifiée, de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité de un tour.

13. CLASSEMENT :

13.1 Deux courses sont nécessaires pour que l'épreuve soit validée.

13.2

- Si moins de 4 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- Si 4 courses ou plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

13.3 En cas d'égalité de points, il sera fait application du système World Sailing annexe A8.

14. ACCOMPAGNATEURS : [DP]

14.1 Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent obligatoirement se préinscrire à l'URL suivante : <http://centrenautique-capdagde.com/kidibul-cup-capdagde2020/>.

14.2 Les entraîneurs fourniront, au plus tard à la confirmation d'inscription, la liste des coureurs sous leur responsabilité pendant l'épreuve.

14.3 Les bateaux des entraîneurs/accompagnateurs seront amarrés gratuitement au ponton réservé par l'organisation dans le port du Cap d'Agde.

14.4 Certains bateaux entraîneurs/accompagnateurs pourront être intégrés au dispositif de sécurité, à la discrétion de l'organisateur.

15. DROIT A L'IMAGE :

En participant à cette épreuve, le compétiteur ou son représentant légal, autorise tacitement l'autorité organisatrice, la Promotion OPTIMIST, les sponsors de l'épreuve et les photographes ou cameramen à utiliser et diffuser, sans limitation de durée, les photos en mouvements ou statiques, en course ou à terre, les films ou enregistrements télévisuels et autres reproductions de lui-même pendant et après la période de la compétition intitulée «KIDIBUL CUP CAP D'AGDE» à laquelle le coureur participe de son plein gré.

Il permet une libre exploitation des dites images sans aucune indemnité compensatoire pour son droit à l'image.

16. COMMUNICATION RADIO : [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

17. PRIX :

Des prix seront distribués comme suit :

- Aux 3 premiers du classement scratch et aux 3 premières filles, en Minimes et en Benjamins (si elles ne sont pas déjà récompensées).
- Au premier garçon et à la première fille minimes 1ère année (nés en 2008) s'ils ne sont pas déjà récompensés.
- Au premier garçon et à la première fille benjamins 1ère année (nés à partir de 2010) s'ils ne sont pas déjà récompensés.

18. DÉCISION DE COURIR :

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

CENTRE NAUTIQUE DU CAP D'AGDE

Plage Richelieu Est

Av du Passeur Challiès

34300 Le Cap d'Agde

Email : contact@centrenautique-capdagde.com

Tél : 04 67 01 46 46 / Fax : 04 67 01 38 40

Site du Centre Nautique avec Web Cam : <http://www.centrenautique-capdagde.com/>

Suivez cet évènement sur la page Facebook du Centre Nautique :

<https://www.facebook.com/events/2589211071311527/>

OFFICE DU TOURISME

Coordonnées Hébergements :

Bulle d'accueil

Rond-point du Bon Accueil, BP 544

34305 Le Cap d'Agde Cedex

Tél : 04 67 01 04 04 / Fax : 04 67 26 22 99

www.capdagde.com

Email : contact@capdagde.com

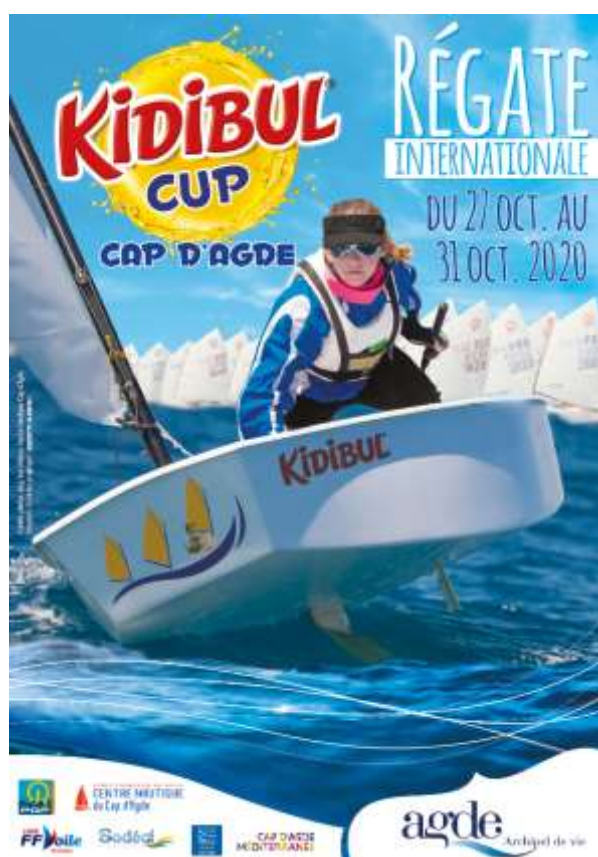
OFFRE HÉBERGEMENT - ATTENTION NOMBRE LIMITÉ !

Le Centre nautique a négocié des hébergements à tarif préférentiel.

Un seul interlocuteur et un paiement unique pour faciliter votre organisation, profitez-en !

CAMPING-CAR :

Places camping-cars possibles sur le site. Nous contacter pour réserver.



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES
FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 (translated for foreign competitors)

FFVoile Prescription to **RRS 25** (Notice of race, sailing instructions and signals) :

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (Decisions on protests concerning class rules) :

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (Damages) :

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (Appeals and requests to a national authority) :

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (Compliance with class rules; certificates) :

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (Changes to the racing rules) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (National prescriptions) :

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (Protest committee) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (Procedures for appeals and requests) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp.

ANNEXE « ZONES DE COURSE »

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course

